

(A)

( N<sup>o</sup> 48. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1847.

---

**Projet de Loi qui ouvre au Ministère de la Justice  
un crédit provisoire d'un million de francs, à va-  
loir sur le Budget de l'exercice 1848.**

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut :*

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Ministère de la Justice un crédit provisoire d'un million de francs (fr. 1,000,000) à valoir sur le Budget des Dépenses du Département de la Justice pour 1848.

Bruxelles, le 30 décembre 1847.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants.  
(Signé) DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,  
(Signés) A. DU BUS,  
L. TROYE.*